

Prémices

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **43 (1905)**

Heft 25

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-202400>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nous sommes de vrais Vaudois,
Nous savons qui nous gouverne,
Nous avons conduit au bois
Le gros vieux « Mani » de Berne.
Nous n'aimons pas qu'on nous berne
Ni qu'on se moque de nous !
Que voulez-vous ? etc.

Les Prussiens sont fiers de Berlin
Et de leur grand roi Guillaume.
Ceux de Villars-Tiercelin
Sont aussi fiers de leur chaume
Qu'un roi l'est de son royaume
Et bien tout aussi jaloux !
Que voulez-vous ? etc.

Nous disons sans parti-pris
Et sans ombre de chicane :
« Lausanne n'est pas Paris,
Mais Paris n'est pas Lausanne ! »
Et nous donnons la Havane
Pour un Grandson de chez nous !
Que voulez-vous ? etc.

Certains peuples sont plus loin
Sur les routes d'avant-garde.
On nous dit : « Sur plus d'un point
Votre horloge encor retarde. »
— Ça, messieurs, ça nous regarde !
Quand on marche, c'est tout doux !
Que voulez-vous ? etc.

ADOLPHE VILLEMARD.

Le bas de laine.

La France et l'Allemagne sont sur le point de tomber d'accord. Tout danger de guerre est écarté. L'Europe respire. La France, il faut le reconnaître, y a mis beaucoup de bonne volonté, beaucoup trop, au gré de bien des gens qui ne sont pas du tout décidés à considérer Guillaume II comme l'arbitre suprême des destinées du monde.

Que d'encre a déjà coulé à propos de cette question marocaine ! Et le flot noir n'est pas près de tarir.

Un diplomate allemand, de « bonne source », examinant quelles seraient les conséquences d'une nouvelle guerre avec la France, semblait ne douter nullement de la défaite de celle-ci et disait que, comme en 1870, « l'Allemagne pourrait se récupérer largement de ses frais de campagne. »

La France est le coffre-fort du monde.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler avec quelle suprême énergie et avec quelle facilité la France s'acquitta des lourdes charges qui l'accablèrent après la conclusion de la paix, en 1870.

A la suite des désastres de l'Empire, la France républicaine a payé aux Allemands 5 milliards d'indemnité de guerre.

Elle a remboursé avec les propres ressources de son budget ordinaire près de 1500 millions empruntés à la Banque de France pendant la funeste période de 1870-1871.

Elle a reconstitué de fond en comble le matériel et les approvisionnements de ses armées de terre et de mer.

Elle a couvert de fortresses et de travaux de défense ses frontières de l'Est.

Elle est condamnée à entretenir et elle entretient la plus formidable armée que jamais elle ait eu en temps de paix.

Elle rembourse par des annuités de 30 millions environ, aux départements, aux villes et aux communes, une forte part des contributions extraordinaires et des dommages résultant de la guerre, ainsi que les avances faites pour le casernement.

Elle paie à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, pendant toute la durée de la concession, une annuité de 20,500,000 francs pour dommages de guerre et cession des droits de la Compagnie sur les lignes situées dans les territoires cédés à l'Allemagne, — annuité énorme qui n'a été compensée que par une diminution de 325 millions sur les 5 milliards payés aux Allemands.

Elle paie et paiera jusqu'en 1914 une annuité de 17,300,000 francs pour solde de l'emprunt Morgan, contracté pour le service de la défense nationale.

Enfin, les pensions militaires des armées de terre et de mer, qui n'étaient en 1869 que de 64,500,000

francs, s'élevèrent aujourd'hui à près de 114 millions !

Indépendamment des ces énormes charges, — conséquence immédiate et directe de la catastrophe impériale, — la France républicaine doit faire face aux arrérages des emprunts contractés sous les régimes antérieurs, ainsi qu'à ceux des découverts du Trésor, soldés par la dette flottante.

A l'école (suite).

(Phrases glanées dans les compositions.)

« Plus loin se trouvent les chèvres, les moutons, et ensuite on voit de grosses vaches et de belles génisses. Alors viennent ensuite les acheteuses qui en remplissent leurs paniers. »

« C'est dans ma chambre que je me recueille les jours d'orage. »

« Je suis bien contente d'avoir ma chambre à moi. Quand j'ai fait quelque chose de mal, ça me pèse sur l'estomac, alors quand j'ai ma chambre, je m'en vais réfléchir. »

« Le lendemain on aperçut dans la prairie la rivière débordée qui entraînait les foins des villageois fraîchement coupés. »

« Le lundi, les femmes allèrent de bonne heure au sépulcre. Elles avaient pris avec elles des aréonautes pour embaumer le corps de Jésus. »

« Quand je me réveille, j'entends les oiseaux et les C. F. F. »

Le rasoir homicide. — Un coiffeur se demandait pourquoy les hommes de l'antiquité vivaient beaucoup plus longtemps que nous. Il a été amené à cette persuasion que la courte durée de la vie humaine, dans les temps modernes, est due à l'énorme quantité de barbe qui tombe sous le rasoir.

Il n'est point d'homme, quelque peu robuste qu'il soit, à qui il ne pousse une ligne de barbe par semaine, et il est bien des personnes qui en fourniraient le double. C'est donc 52 lignes ou 4 pouces 4 lignes de barbe que produit annuellement le menton de l'homme le moins fort. Si cet homme vit 60 ans, en supposant qu'il ait eu de la barbe à 18 ans, il se trouvera avoir dépensé 15 pieds 2 pouces de barbe. Que sera-ce si nous calculons sur 70 ans de vie d'un homme vigoureux ? A 2 lignes par semaine, nous aurons 38 pieds 3 pouces de barbe. Qu'on songe donc, un instant, à la dépense de force que coûte à l'économie humaine cette quantité énorme de substance animale. Cessons de raser nos barbes, et nous verrons revenir le siècle des Samson.

Prémices. — Trois des plus importantes et des meilleures sociétés de chant du canton prendront part à la Fête fédérale de chant, à Zurich, le *Chœur des Alpes de Montreux*, directeur M. Demierre ; l'*Union Chorale de Lausanne*, directeur, M. Charles Troyon ; l'*Orphéon de Lausanne*, directeur M. A. Cavin.

Ces trois sociétés donneront, le 9 juillet, à la *Cathédrale*, une grande audition des œuvres qu'elles exécuteront à Zurich et, pour la circonstance, elles se sont assurées le concours de l'*Orchestre symphonique*, de M. Jean Reder, le baryton parisien, et de M. Grandjean, dont les compositions ont eu si grand succès à la récente fête de Moudon.

Ce sera vraiment comme le disent les organisateurs — et qui donc en peut mieux juger — une grande manifestation artistique.

Ça part toujours ! — Devant le tribunal : L'avocat de l'accusé demandant de pouvoir interroger un des témoins, s'adresse à lui en ces termes :

— Témoin, vous connaissez l'accusé et le plaignant.

— Oui, m'sieu, je les connais tous les deux.

— Etiez-vous présent lorsque le plaignant a

eu le bras fracassé ? Si oui, veuillez dire où et comment l'accident est arrivé.

— Ah ! pour ça, m'sieu, y a pas d'accident là dedans, pas plus que sur ma main. V'la comment : Ils se chicanèrent tous les deux ; tout d'un coup le prisonnier prend son fusil de chasse, ajuste le plaignant, et v'la que le coup part. C'est comme ça, quoi.

— Vous jurez donc que c'est avec cette arme-ci que l'accusé a ainsi blessé le plaignant ?

— Oui, m'sieu, pour ça, je le jure,

— Avec quoi l'arme était-elle chargée ?

— Ah ! pour ça, je sais pas.

— Jurez-vous que l'arme était chargée ?

— Ah pour ça, pas plusse.

— Témoin, écoutez-moi bien ; ne pouvant jurer que le fusil fût chargé, comment pouvez-vous jurer que c'est avec ce même fusil que l'accusé a fait feu et blessé le plaignant.

Le témoin un peu impatienté :

— Ben, m'sieu, pour moi j'ai toujours cru qu'un fusil de chasse, c'est comme la langue d'un avocat, que ça part toujours quand même y a rien dedans.

Prompte décision. — Voyant passer un troupeau de vaches, un garçonnet demanda à sa maman :

— Dis, m'man, ne pourrait-on pas garder plus de deux vaches ?

— Oui, mon petit ; mais, pour cela, il te faut bien travailler et papa pourra en acheter encore une.

— Oh ! bien, on en a assez à deux !

Onna rémotscha.

(INÉDITE)

D'ad tin que lé régent sé rébifavant po ne piequa fonctioua ad pridzo, la municipalita de Tsanta-Merlo, su lo préavi dé son conset généra, l'avai decida d'atseta on orgue, que desant, po reimpiaci lo régent.

L'avan, à sti l'éfé, tserdzi lo menistre, lo régent et François à lassesseu qu'iré meimbro d'ad conset dé pérotse dé s'intiéta dé l'ad fourni n'a tientierna.

Lo menistre avai apéchu qu'in avai onna boua à veindrè à Vela-la-Coûta ; ein parlé à sé dou cò, et lo leindéman matin, on pou apri traï z'haorès, s'eimbriant veré l'uti.

L'avan n'a fierta veria et faliai la féré à pi.

Contré n'auré, arrouvont à la pinta dai Tsermettè et sé diont dinche ein réluquint l'inseigne : *Trai verro et n'a boutscha dé pan no réfaran bon et bin la panse.*

— Va lo canon, dit lo régent, et su cein eintrant dein la diendietta.

Lo menistre propousé dé bairé n'a botoille dé Burignon.

François, que lo mo l'ai tapavé et que l'avai n'a sai d'ad diablo, crié à la sommiellère :

— Apportez-nou voi une bouteille de Bourignon et une miche de pain blanc.

Rein, la lurouna n'a pas budzi. Lo régent qu'avai assebin mau compra fa à la sommiellère ein guegnint lo menistre dé travé :

— Mademoiselle, apportez-nous une bouteille de Bourignon et trois rations de pain.

Adi rein. T'inlève po onna gamatoche, fa lo François.

— Veuillez nous servir une bouteille de Burignon et un peu de pain, mademoiselle, s'il vous plaît, fa lo menistre.

S'tou de, s'tou fé. N'a menuta apri, la pernetta arrouvavé avoué tot lo bataclian.

— Tè raudza po n'a bossarda, fa lo François que n'avai rein compra à l'afféré, faut sé réquemanda po avai oquie, perquie.

— Ma caisi-vo ! l'ai dit lo menistre, vo n'ai pas quemanda dé sorta ; vo parladé dé Bourignon, sant ti môo, l'an cazu ti éta ébouiffa pé Morat l'ai a einveron quatre mille ans et to

* Petit village près de Fribourg.